

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-494

présenté par

M. Viry, Mme Audibert, M. Benassaya, M. Bourgeaux, M. Huyghe, Mme Kuster, Mme Louwagie,
M. Bony, M. Jean-Claude Bouchet, M. Breton, M. Le Fur, M. Vatin, M. Sermier, Mme Levy,
M. Reiss, Mme Meunier, M. Perrut, Mme Genevard, M. Descoeur, Mme Trastour-Isnart,
Mme Dalloz, Mme Poletti, M. Hemedinger, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras et
M. Victor Habert-Dassault

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	20 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	20 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	20 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte sanitaire contraint, marqué par plusieurs vagues de confinement, le sport est devenu un vecteur essentiel de la bonne santé des Français.

Alors que Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports a salué le travail des professeurs d'EPS dans la progression et les performances de nos athlètes olympiques, je constate que c'est pourtant lui qui a décidé la suppression de 410 emplois d'enseignants dans le second degré public. Pourtant, chaque année, de plus en plus d'élèves sont attendus dans le second degré.

A quelques mois des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'EPS reste à la base de la démocratisation des APSA (Activité Physique Sportive et Artistique).

Au risque de voir nos jeunes se sédentariser et s'exposer à davantage de risques cardiovasculaires, il est essentiel de rétablir les 410 ETP supprimés par ce projet de loi de finances.

Tel est en tout cas l'objet de cet amendement.

Pour ce faire, cet amendement :

- Flèche 20 000 000 euros de crédits supplémentaires répartis de manière égales (10 000 000 d'euros) vers l'action 01 « Enseignement en collège » et l'action 02 « Enseignement général et

technologique en lycée » au sein du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » ;

- Réduit de 20 000 000 d'euros les crédits de l'action 08 « Logistique, Système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».